

**Groupe de Travail n°6
Enjeux fonciers et patrimoniaux**

GT6h - Montauban, le 16 novembre 2010

1- Objet de la réunion

Cette réunion fait suite à la réunion plénière du 2 novembre 2010 au cours de laquelle les zones sensibles ainsi que les hypothèses de tracés ont été présentées.

Un CD contenant l'ensemble des informations présentées a été distribué à l'ensemble des participants.

L'ordre du jour de la réunion est :

- de recueillir les avis et les contributions des participants sur les zones sensibles,
- de recueillir les avis et les contributions des participants sur les hypothèses de tracés.

2- Déroulement de la réunion

Heure de démarrage de la réunion : 9h30

Heure de fin de la réunion : 11h30

Après avoir présentées les études prévues concernant le fuseau alternatif Campas-Toulouse, RFF rappelle les principales échéances des études de cette nouvelle étape :

- L'approbation ministérielle du 27 septembre 2010 a acté le choix d'un fuseau de 1000m environ et de ses fonctionnalités,
- La fin de l'année 2010 va être consacrée à l'optimisation des hypothèses de tracés, à l'étude des demandes de la concertation puis à la fiabilisation de l'ensemble des hypothèses de tracés à mettre à la comparaison,
- L'analyse multicritères comparative de ces hypothèses va être menée durant le premier trimestre 2011 pour être présentée aux instances de décision en avril-mai 2011,
- Sur la base d'une hypothèse de tracé à approfondir, des études précises d'avant projet sommaire seront alors réalisées courant 2011 pour présenter l'hypothèse de tracé proposée aux instances de décision en octobre 2011,
- La validation de cette hypothèse permettra d'affiner le dossier du tracé retenu et de le proposer au ministre pour décision ministérielle en début d'année 2012.

La méthode des études environnementales, ferroviaires et techniques de l'étape 2 (Avant Projet Sommaire) ainsi que la définition et caractérisation des zones sensibles sont également rappelées.

Le principe d'évitement de ces zones sensibles est décrit et la légende des planches sur lesquelles sont représentées les hypothèses de tracés fait l'objet d'un rappel.

Un temps d'échange, d'environ une heure, est consacré autour des supports cartographiques au 1/10 000 présentant les zones sensibles et les hypothèses de tracés.

Un tour de table a ensuite été effectué pour recueillir les remarques, demandes et contributions des membres du groupe de travail.

3- Synthèse de la réunion

Le tour de table effectué suite au temps d'échange autour des cartographies a amené les remarques et contributions suivantes :

- **Association Cadre de vie – USV – Nord** : Un courrier a été adressé à RFF indiquant la position de toutes les associations et demandant notamment que l'hypothèse de tracé n°264 soit supprimée sur les communes de Campsas et Bressols. Par ailleurs l'association souhaite connaître la date à laquelle ils pourront disposer des profils en long et des aménagements acoustiques et paysagers prévus.

Lors de la comparaison entre les hypothèses de tracés situées dans le fuseau et les hypothèses de tracés situés dans le périmètre d'études complémentaires entre Campsas et Toulouse, il est demandé que les sections comparées aient les mêmes points d'extrémité.

- **Syndicat des vins de Fronton** : Une réponse écrite regroupant les remarques du syndicat sur les hypothèses de tracé sera rédigée.

- **Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne** : De nombreux éléments ont été transmis par le biais des études spécifiques agricoles, sylvicoles et viticoles, il serait nécessaire qu'ils soient rapidement intégrés. Une réponse écrite intégrant les éléments transmis et à prendre en compte ainsi que les remarques de la CA sur les hypothèses de tracé sera adressée à RFF,

- **Chambre Régionale d'Agriculture** : Souhaite que le tracé se jumèle au mieux à l'A62,

- **Commune de Saint-Jory** : Demande de limiter l'emprise de l'infrastructure au niveau de Saint-Jory,

- **Commune de Campsas** : Souhaite le maintien du tracé coté ouest et le retrait du tracé 264 situé entre l'autoroute et le village,

- **ODG - Cote du Brulhois** : Les remarques formulées antérieurement ont été prises en compte sur le secteur du Brulhois. Souhaite que le secteur du Frontonnais fasse l'objet de la même prise en considération. Par ailleurs demande que la qualité et l'intégration de l'ouvrage de franchissement de la vallée de l'Arrats soit assurée. Par ailleurs, souhaite connaître les conséquences d'un éventuel refus du Conseil Général du Tarn-et-Garonne de participer au financement du projet. Enfin il souhaite connaître quelles seront les modalités et la réglementation appliquée concernant l'affichage promotionnel des appellations viticoles,

- **ONF** : N'a pas de remarques particulières, la forêt domaniale ne semble pas fortement impactée par les hypothèses de tracés présentées,

- **INAO** : n'a pas de remarques particulières mais rappelle que l'INAO veillera à la préservation des périmètres des appellations concernées par le projet,

- **Communes de Montbeton et de Lacourt-Saint-Pierre** : renouvelle leur demande de réalisation d'une tranchée couverte et d'un projet limitant les remblais. Souhaitent un passage sous le canal de Montech et rejettent les 2 tracés présentés (261 et 262),

- **Commune de Pompignan** : Ne souhaite pas se prononcer sur tel ou tel tracé tant que l'étude des tracés dans le fuseau alternatif ne sera pas réalisée,

- **Commune de Saint-Rustice** : Même opinion que Pompignan. Souhaite que RFF vérifie si le périmètre PPRI de la vallée de la Garonne pris en compte dans la définition des zones sensibles est exact,

- **SDAP 82** : Ne comprend pas que les monuments historiques situés en dehors du fuseau ne soient pas cartographiés alors que leur proximité vis-à-vis du fuseau implique des phénomènes de co-visibilité importants. Craint que cela entraîne un manque de vigilance dans la prise en compte des MH dans l'avancement de l'étude. Par ailleurs l'incidence de l'ouvrage de franchissement de la vallée de l'Arrats devra être étudiée avec attention,

Réponses et synthèse RFF :

- Valide la demande d'USV concernant le périmètre de comparaison des hypothèses de tracés,
- Indique que les profils en long seront fournis lors de la phase de comparaison des tracés,
- Fera vérifier par le Maître d'œuvre le positionnement le contenu de la zone sensible dans la vallée de la Garonne notamment vis-à-vis du PPRI,
- Confirme la nécessité de travailler avec les organisations représentatives pour les domaines agricoles, sylvicoles et viticoles,
- Confirme que l'hypothèse de tracé 264 sera retirée des plans et de la comparaison des solutions,
- Souligne la nécessité de soigner l'insertion paysagère du projet, notamment au niveau de l'Arrats.

4- Demandes de la concertation

Lors de cette réunion, aucune demande nouvelle n'a été formulée sur un complément à apporter aux zones sensibles ou sur l'étude d'hypothèses de tracés complémentaires.

Les demandes faites concernent des attentes qui ont déjà été formulées auprès de RFF :

- Création d'une tranchée couverte à Montbeton
- Recherche d'un jumelage avec l'A62
- Suppression de l'hypothèse de tracé n°264.
